

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/329

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016

*Décision modificative n°1/2016  
du Budget Annexe  
Environnement et Cadre de vie*

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE :

21 NOV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Excusés représentés : 4
<b>Vice-Présidents :</b>
M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Procuration à M. Maurice LORQUIN
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
Mme Suzelle SEVILLE (5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à M. Jacques BANGOU
<b>Autre Conseiller Communautaire :</b>
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE Procuration à Mme Francesca FAITHFUL

Excusés non représentés : 11
<b>Vice-Présidente :</b>
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b>
M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY
<b>Autres Conseillers Communautaires</b>
M. Jean-Luc CELIGNY
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange LEBLANC- Mme Kitty WALPO
Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9
<b>Vice-Présidents :</b>
M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b>
Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Michel RINÇON
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b>
Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -
M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN -
M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.04.04/283 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 portant vote des budgets primitifs 2016 - Budget annexe Environnement et Cadre de vie ;
- VU l'instruction comptable M14;
- VU le budget en cours;

**Considérant** le rapport du Président;

**Considérant** l'avis favorable des membres de la Commission Finances réunis le 25 octobre 2016;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

**ARTICLE 1-** L'inscription au budget Environnement et Cadre de vie des nouvelles recettes suivantes en Section de fonctionnement :

<i>N° chapitre/Article</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Chap. 74 – Art.7478	Subvention de l'ADEME – Accompagnement relance sélective à Pointe-à-Pitre	55 640
<b>TOTAL</b>		<b>55 640</b>

**ARTICLE 2-** L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget Environnement et Cadre de vie (*Section de fonctionnement*) :

Affectation :

<i>N° Chapitre/Article</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Chap. 011 – Art. 6226	Accompagnement relance sélective à Pointe-à-Pitre	55 640
<b>TOTAL</b>		<b>55 640</b>

**ARTICLE 3-** L'inscription au budget Environnement et Cadre de vie des nouvelles recettes suivantes en Section d'investissement :

<i>N° opération/chapitre</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Chapitre 1311	Subvention de l'ADEME –Déchetterie Petit-Pérou	170 013
Chapitre 1311	Subvention de l'ADEME –Déchetterie Baie-Mahault	750 000
Chapitre 1313	Subvention Conseil Départemental – Déchetterie Baie-Mahault	80 000
Chapitre 1311	Subvention de l'ADEME – Compostage domestique ville des Abymes	83 400
<b>TOTAL</b>		<b>1 083 413</b>

**ARTICLE 4-** L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget Environnement et Cadre de vie (*Section d'investissement*) :

*Prélèvements :*

<i>N° opération/chapitre</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Chapitre 21 – Art. 2183	Matériel de bureau et Informatique	30 000
Opération 1004 Art. 2121	Embellissement floral	30 000
<b>TOTAL</b>		<b>60 000</b>

*Affectations proposées :*

<i>N° opération/chapitre</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Opération 1006 – Art.2152	Abymes – Rénovation de la déchetterie de Petit-Pérou	170 013
Opération 1007 – Art.2152	Baie-Mahault – Construction Déchetterie	830 000
Opération 1001 –Art.21578	Compostage domestique	143 400
<b>TOTAL</b>		<b>1 143 413</b>

**ARTICLE 5-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 6-** Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

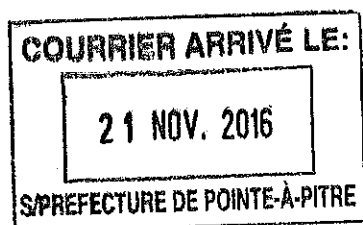
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 NOV. 2016



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016